

Ministère du
Solliciteur général



[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [INFORMATION SUR LE MINISTÈRE](#) | [CONTACT](#)

Vous êtes ici > [Accueil](#) > ... > [Publications](#) > SMLO Rapport annuel 2015-2016

 [IMPRIMER](#)

Service de médecine légale de l'Ontario

Rapport annuel 27 juillet 2015 – 26 juillet 2016 : Compte à rebours pour IAFS 2017

[Rapport du médecin légiste en chef](#)

[À notre sujet](#)

[Notre législation](#)

[Notre gouvernance](#)

[Notre structure](#)

[Nos partenaires et nos relations de travail](#)

[Nos services](#)

[Nos activités](#)

- [Gestion et fonctionnement du SMLO](#)
- [Registre des pathologistes](#)
- [Supervision et direction des pathologistes](#)
- [Système de gestion de l'information en matière de pathologie \(SGIP\)](#)
- [Statistiques sur le nombre de cas](#)
- [Gestion de la qualité](#)
- [Médecine légale clinique](#)
- [Anthropologie judiciaire Autres experts-conseils professionnels](#)

- **F-Path**
- **Histologie**
- **Toxicologie**
- **Conservation d'organes**
- **Biologie moléculaire et médecine légale**
- **Imagerie médicale**
- **Récupération de tissus en vue d'un don**
- **Autopsies pour lesquelles la famille donne son consentement**
- **Éducation au sein du SMLO**
- **Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto**
- **Projet IAFS 2017**
- **Formation des médecins légistes canadiens**
- **Chercheurs postdoctoraux cliniques en médecine légale**
- **Recrutement des médecins légistes**
- **Départ à la retraite de la Dre Chitra Rao**
- **Unités de médecine légale**
- **Service provincial d'affectation des coroners**
- **Collaboration avec le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM), en Australie**
- **Médecins légistes remplissant les fonctions de coroner**
- **Liaison avec les Premières Nations**
- **Aide internationale et renforcement des capacités**
- **Activités professionnelles et sensibilisation**
- **Activités scientifiques**
- **Objectifs pour le prochain exercice**

Rapport du médecin légiste en chef

Quelle année chargée! Outre nos fonctions de base habituelles – autopsies, témoignages au tribunal et enseignement de la médecine légale aux résidents, chercheurs et autres apprenants – nous avons consacré beaucoup de temps à un événement unique en son genre : la planification de la réunion de l'IAFS 2017.

En 1969, Douglas Lucas, médecin légiste et directeur du Centre of Forensic Sciences, a accueilli la septième réunion triennale de l'International Association of Forensic Sciences (IAFS), ici, dans notre magnifique ville de Toronto. À cette époque, Toronto était affublée du petit nom « Toronto la bonne » et ne comptait qu'une seule équipe sportive, les Toronto Maple Leafs. La Tour CN n'existait que dans l'imagination de son architecte John Andrews. Toronto abritait également le célèbre Yorkville Village, le bastion des clubs de hippies et de bohémiens qui ont lancé des chanteurs comme Joni Mitchell, Neil Young, Gordon Lightfoot et Carly Simon, pour n'en citer que quelques-uns.

Presque 50 ans plus tard, nous soutenons fièrement plusieurs équipes sportives, à savoir le Toronto FC, les Blues Jays, les Raptors et les Leafs, quel que soit leur niveau. La Tour CN n'est plus la structure autonome la plus haute du monde et le Yorkville Village contient désormais des bâtiments qui comptent parmi les plus chers du Canada, et la zone commerciale Mink Mile.

Comment les choses ont-elles changé?

Aujourd'hui, Toronto est devenu une magnifique ville, connue pour son art, sa culture, ses sports et sa diversité. La ville est également réputée pour son engagement envers la science et la recherche. Il est donc tout naturel qu'elle abrite le quartier général du Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO).

C'est un immense honneur d'accueillir la 21^e réunion triennale de l'International Association of Forensic

Science (IAFS) en 2017. En qualité de président en fonction de l'IAFS, j'ai eu le plaisir, ces trois dernières années, de promouvoir la mission de l'IAFS, qui complète les valeurs institutionnelles et les engagements du SMLO. Les deux organismes encouragent l'utilisation équitable de preuves médicales et scientifiques afin de favoriser la découverte de la vérité et l'atteinte de la justice, tout en améliorant la santé et le bien-être des sociétés du monde entier.

En tant que planificateurs de l'IAFS2017, nous avons choisi le thème : Collaboration interprofessionnelle dans les sciences judiciaires. Ce thème reflète l'intérêt du SMLO et de nos collaborateurs dans la promotion de pratiques exemplaires sur la scène internationale des sciences judiciaires, grâce à une approche multidisciplinaire. Ce thème soutient également un des principaux objectifs de l'IAFS2017, à savoir : la promotion du développement de la capacité des sciences judiciaires dans les pays en voie de développement. Plus précisément, nous souhaitons obtenir des parrainages financiers et des soutiens pour permettre aux jeunes et nouveaux scientifiques légistes de pays à faible revenu et à revenu moyen de se rendre à Toronto et de présenter leur travail devant un parterre international. Nous voulons ainsi souligner l'importance de créer une communauté internationale d'experts en sciences judiciaires qui serviront la population internationale. L'objectif est ainsi d'unifier les sciences judiciaires pour :

- soutenir la règle de droit;
- protéger les droits de la personne;
- réduire l'écart d'impunité qui ouvre la voie aux crimes contre l'humanité;
- faire avancer l'aspect « sciences » dans les sciences judiciaires.

Notre objectif est ambitieux : transformer Toronto en un centre de collaboration judiciaire. L'opportunité que nous avons d'accueillir l'IAFS2017 est une étape importante vers l'atteinte de cet objectif.

Les membres du SMLO et nos collaborateurs multidisciplinaires, y compris les scientifiques, les avocats, la police, les juristes et les universitaires, ont généreusement contribué à la mise au point d'un ordre du jour passionnant et stimulant pour l'IAFS2017. Avec deux jours d'ateliers pratiques tenus dans notre complexe des sciences judiciaires et du coroner à la pointe de la technologie, au nord de la ville, et trois jours de programmes scientifiques prévoyant des présentations de plateformes et des présentations d'affiches au cœur de Toronto, la conférence sera un événement sans précédent sur le calendrier des sciences judiciaires pour 2017.

Michael S. Pollanen, M.D., Ph. D., FRCPath, DML – Pathologie, FRCPC fondateur en médecine légale
Médecin légiste en chef et coroner en chef adjoint de l'Ontario

Directeur, Centre for Forensic Science and Medicine

Professeur, département de médecine de laboratoire et de biopathologie (« Department of Laboratory Medicine and Pathobiology »), Université de Toronto

Président, Association internationale des sciences et de la médecine légale (IAFS), 2014-2017

À notre sujet

Le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO) fournit des services de médecine légale aux termes de la *Loi sur les coroners*. Le SMLO travaille étroitement avec le Bureau du coroner en chef (BCC) pour garantir le recours à une approche coordonnée et collaborative en matière d'enquête sur les décès, et ce, dans l'intérêt du public. Le médecin légiste en chef et le coroner en chef assurent ensemble la direction du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès.

Les pathologistes sont des médecins spécialisés qui, après leurs études de médecine, ont suivi une formation supplémentaire de cinq ans en pathologie, c'est-à-dire l'étude des maladies. Les médecins légistes ont suivi une formation supplémentaire de cycle supérieur en ce qui touche la médecine légale et

l'application de la médecine et de la science aux questions d'ordre juridique, généralement dans le contexte d'une mort subite. La médecine légale, telle que l'entendent le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, la National Academy of Sciences (académie des sciences des États-Unis) et d'autres organismes professionnels, est la branche de la médecine qui sous-tend les enquêtes sur les décès.

La plupart des décès qui interviennent en Ontario sont dus à des causes naturelles et ne nécessitent pas d'enquête médico-légale. Toutefois, les décès subits et imprévus doivent faire l'objet d'une enquête par un coroner. Il s'agit des cas de décès faisant suite à un accident, de suicide, d'homicide et de décès subit dû à une maladie non diagnostiquée antérieurement.

Si un coroner le juge nécessaire pour répondre à certaines questions concernant un décès, une autopsie est confiée au SMLO. Chaque année, sur les quelque 15 000 décès qui font l'objet d'une enquête par les coroners, environ 6 400 nécessitent une autopsie médico-légale pratiquée par des pathologistes travaillant sous l'égide du SMLO. Ces autopsies sont réalisées dans des unités de médecine légale et dans des hôpitaux communautaires à l'échelle de la province. Certains cas sont considérés comme des décès « de routine » (p. ex. les décès subits naturels et certains cas d'accident ou de suicide), tandis que les cas « complexes » incluent les homicides, les morts suspectes et les cas pédiatriques.

Le SMLO et le BCC partagent une vision, une mission et des valeurs communes.

Notre **vision** consiste à mettre en place un système de gestion des enquêtes sur les décès de haute qualité pour bâtir un Ontario plus sûr et plus sain.

Notre **mission** est de fournir des services d'enquête sur les décès de haute qualité permettant de contribuer à l'administration de la justice et à la prévention des décès prématurés, ainsi que de répondre aux besoins divers de l'Ontario.

Nos **valeurs** sont les suivantes :

Intégrité. Nous n'oublions pas que la recherche de la vérité, de l'honnêteté et de l'impartialité est la pierre angulaire de notre travail.

Réactivité. Nous sommes ouverts aux nouvelles possibilités, au changement et à l'innovation.

Excellence. Nous visons constamment une pratique exemplaire et de première qualité.

Responsabilisation. Nous avons conscience de l'importance de notre travail et nous assumerons la responsabilité de nos actes.

Diversité. Les membres de notre équipe diversifiée ont des origines, des formations professionnelles et des compétences variées.

Le SMLO applique ces valeurs fondamentales en adoptant une approche indépendante et fondée sur des données probantes qui souligne l'importance de l'objectivité en matière de recherche de la vérité. Le SMLO s'engage dans les domaines du service, de la recherche et de l'éducation.

Notre législation

La *Loi sur les coroners* définit les rôles et les responsabilités des pathologistes et des coroners en matière d'enquête sur les décès et renforce la qualité, l'organisation et la responsabilisation des services de médecine légale. La *Loi sur les coroners* :

- définit le SMLO comme le système unifié dans le cadre duquel les pathologistes fournissent des services de médecine légale, y compris des autopsies;

- définit le poste de médecin légiste en chef comme surveillant des services de médecine légale;
- définit les postes de médecin légiste en chef adjoint et de pathologiste;
- exige qu'un registre des pathologistes autorisés à réaliser des autopsies médico-légales soit établi;
- exige du médecin légiste en chef qu'il signale à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario toute conclusion défavorable relative à la compétence et au professionnalisme d'un pathologiste inscrit.

En vertu des fonctions qui leur sont conférées par la *Loi sur les coroners*, les pathologistes inscrits ont le pouvoir légal de se rendre sur les scènes de décès et d'ordonner des examens complémentaires, le cas échéant.

Notre gouvernance

Le SMLO et le BCC font partie du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et sont responsables devant la ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, l'honorable Marie-France Lalonde. Le sous-ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, M. Matthew Torigian, fournit une orientation sur les questions administratives.

Le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) veille à ce que la prestation des services d'enquête sur les décès soit efficace et responsable. En tant qu'organisme consultatif indépendant, le CSED encadre les activités du SMLO et du BCC, administre le processus de traitement des plaintes du public et formule des avis et des recommandations au coroner en chef et au médecin légiste en chef. Sa présidence est actuellement assurée par l'honorable Joseph C.M. James.

Notre structure

Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO)

Aux termes de la *Loi sur les coroners*, le médecin légiste en chef est chargé de la gestion et du fonctionnement du SMLO. Plus précisément, le médecin légiste en chef :

- supervise et dirige les pathologistes en matière de prestation de services;
- dirige des programmes de formation continue des pathologistes;
- rédige, publie et distribue un code de déontologie;
- tient un registre des pathologistes qui sont autorisés à fournir des services.

Le médecin légiste en chef adjoint possède tous les pouvoirs et toute l'autorité du médecin légiste en chef au cas où celui-ci serait absent ou dans l'incapacité d'agir, ou bien si son poste devient vacant. Par ailleurs, le médecin légiste en chef adjoint aide le médecin légiste en chef aux fins de l'administration, de la surveillance et de la gestion de la qualité du SMLO. Le Dr Toby Rose occupe le poste de médecin légiste en chef adjoint depuis 2011.

Le complexe des sciences judiciaires et du coroner (CSJC), situé dans le nord-ouest de Toronto, abrite le siège du SMLO, ainsi que l'Unité provinciale de médecine légale, le BCC, le Centre des sciences judiciaires (CSJ) et le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence (BCIGSU) pour faciliter la communication et la collaboration professionnelle. Le SMLO et le BCC dépendent des Services opérationnels. En 2015, M. Martin Chicilo a intégré le SMLO/BCC en tant que nouveau directeur pour superviser la gestion de la qualité et de l'information, la planification opérationnelle, le contrôle financier et les communications.

Unité provinciale de médecine légale (UPML)

Les médecins légistes de l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) réalisent environ 2 700 autopsies

par an, dans des cas de décès survenant essentiellement dans la région du grand Toronto. L'UPML, qui est affiliée à l'Université de Toronto, constitue également le principal centre de recours pour bon nombre d'autopsies complexes à l'échelle de la province (entre autres : homicides, restes humains et morts suspectes de nourrissons et d'enfants). Le directeur médical de l'UPML rend compte au médecin légiste en chef. Le Dr Jayantha Herath occupe le poste de directeur médical de l'UPML.

Pour exercer ses activités opérationnelles, l'UPML a besoin de médecins légistes, mais aussi de professionnels occupant des postes spécialisés et techniques, à savoir, des anthropologues légistes, des adjoints au médecin légiste, des technologues et des spécialistes de l'imagerie, ainsi que du personnel administratif et des gestionnaires.

Direction générale du SMLO et modèle organisationnel de l'Unité provinciale de médecine légale (UPML)

- Médecin légiste en chef
 - Services opérationnels BCC/SMLO
 - Médecin légiste en chef adjoint
 - Anthropologue légiste
 - Conseiller stratégique
 - Coordinatrice des services administratifs
 - Administratrices pathologie
 - Personnel affecté au projet
 - Directeur médical, UPML
 - Chef des services provinciaux d'affectation
 - Répartiteurs et auxiliaires au service de la morgue
 - Chef, soutien aux services médico-légaux
 - Chef adjointe, soutien aux services médico-légaux
 - Technologues, services médico-légaux
 - Technologues en histologie
 - Coordonnateur des services d'autopsie
 - Adjoints au médecin légiste
 - Photographes médico-légaux
 - Technologues en imagerie médico-légale
 - Adjointe administrative

Unités de médecine légale

Les unités de médecine légale sont situées dans les centres hospitaliers universitaires de Hamilton, de Kingston, de London, d'Ottawa, de Sault Ste. Marie et de Sudbury. Ces unités offrent une expertise en médecine légale pour environ 2 600 autopsies de routine et complexes chaque année, y compris dans des cas d'homicide et des cas pédiatriques. Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels finance ces unités, dans le cadre du SMLO.

Les autopsies médico-légales complexes sont réalisées par des médecins légistes qualifiés, dont la plupart exercent dans une unité de médecine légale ou à l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto. Certaines autopsies dans des cas pédiatriques non suspects sont pratiquées à The Hospital for Sick Children, à Toronto, et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, à Ottawa. Des autopsies périnatales sont également réalisées à l'Hôpital Mount Sinai, à Toronto. Il arrive parfois que des cas relevant de la médecine pédiatrique légale dans le Nord-Ouest de l'Ontario soient transférés à Winnipeg aux fins d'autopsie par des pathologistes inscrits en Ontario.

Hôpitaux communautaires

Des pathologistes exerçant dans 22 hôpitaux communautaires appuient les activités du SMLO en réalisant dans leurs locaux des autopsies médico-légales de routine qui sont « rémunérées à l'acte ».

Nos partenaires et nos relations de travail

Nos principaux partenaires sont le BCC, les services de police municipaux et provinciaux, le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, l'Unité des enquêtes spéciales (UES), le Centre des sciences judiciaires et le système de justice pénale.

Le SMLO collabore également avec des universités dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation. De plus, le SMLO fournit des services à des organismes à l'extérieur de l'Ontario, comme le ministère de la Défense du Canada.

Nos services

Le SMLO fournit un éventail de services qui appuient le système d'enquête sur les décès, le système de justice et le système de santé.

1. Consultations précédant l'autopsie

Les médecins légistes consultent les coroners régionaux principaux afin de déterminer quel est le lieu approprié pour pratiquer une autopsie en fonction de la complexité du cas et des compétences des pathologistes locaux.

Les médecins légistes collaborent avec les coroners régionaux principaux afin de faciliter les dons d'organes et de tissus par l'entremise du Réseau Trillium pour le don de vie dans les cas appropriés, conformément aux souhaits de la personne décédée et de sa famille.

2. Présence sur les scènes de décès

Les pathologistes se rendent sur les scènes de décès pour obtenir des renseignements nécessaires dans le cadre d'une autopsie complète. Certains médecins légistes remplissent les fonctions de coroner. Ces médecins légistes agissant à titre de coroners remplissent les fonctions de coroner dans les cas de mort suspecte et d'homicide, y compris en se rendant sur les scènes de décès ainsi qu'en attestant la cause et le mode des décès.

Dans certains cas, des photographies, des enregistrements vidéo et d'autres techniques d'imagerie sont utilisés pour éviter une visite sur place.

3. Autopsies

Les pathologistes procèdent à une autopsie et font des constatations, documentent des faits et interprètent des résultats permettant de contribuer à déterminer la cause du décès. Une autopsie médico-légale comprend cinq étapes :

- Examen des antécédents de la personne décédée, de la scène du décès et des circonstances de la mort
- Examen externe, incluant la prise de photographies aux fins de documentation
- Examen interne par dissection, incluant la prise de photographies aux fins de documentation, selon les indications
- Examens et analyses complémentaires, pouvant inclure : l'imagerie, l'histologie, les consultations de cardiologie, de neuropathologie, d'anthropologie et d'odontologie, la toxicologie, l'examen métabolique et l'analyse de l'ADN
- Opinion du médecin légiste et rédaction du rapport d'autopsie.

La plupart des autopsies sont réalisées dans le cadre du mandat d'un coroner de l'Ontario. Les médecins

légistes du SMLO fournissent également des services d'autopsie à d'autres instances comme le Nunavut, ainsi qu'au ministère de la Défense nationale dans les cas de décès de membres du personnel militaire à l'extérieur du Canada.

4. Consultations et opinions d'experts

Les médecins légistes et autres experts-conseils :

- participent à des conférences de cas avec d'autres partenaires enquêtant sur les décès;
- contribuent à l'identification des restes humains non identifiés et des personnes disparues;
- fournissent des services de consultation et des opinions d'experts dans des cas complexes ou « abandonnés » en Ontario et dans les autres instances, selon les demandes pouvant émaner de services de police, de procureurs de la Couronne, d'avocats de la défense ou du Groupe de la révision des condamnations criminelles;
- fournissent, de façon occasionnelle, des services de consultation et des opinions d'experts concernant les blessures subies par des personnes non décédées, afin de contribuer aux enquêtes.

5. Témoignage pendant les procès et autres audiences

Les médecins légistes et autres experts-conseils fournissent des témoignages d'experts dans les salles d'audience des enquêtes des coroners, devant tous les niveaux de tribunal et dans le cadre des enquêtes publiques. Cette contribution au système de justice est de la plus haute importance pour le public.

6. Collaboration avec les coroners

Les médecins légistes siègent à des comités d'examen des décès du BCC, dont les missions incluent l'assurance de la qualité et la prévention des décès :

- Comité d'examen des décès en matière de soins maternels et périnataux
- Comité d'examen des décès en matière de soins gériatriques et de longue durée
- Comité d'examen de la sécurité des patients
- Comité d'examen des décès d'enfants
- Comité d'examen des décès d'enfants de moins de cinq ans.

7. Services spéciaux

Des services spéciaux sont fournis sur demande à d'autres organismes, dont des groupes internationaux et des organisations non gouvernementales. Dans le cadre d'incidents ayant fait plusieurs victimes, ces services peuvent inclure l'identification des victimes de catastrophes ou des enquêtes sur des décès liés aux droits de la personne.

Nos activités (27 juillet 2015 – 26 juillet 2016)

Gestion et fonctionnement du SMLO

Notre Plan 2 : 2015

Le SMLO a mis au point, avec le BCC, un plan stratégique quinquennal conjoint établissant quatre priorités visant à orienter le système de gestion des enquêtes sur les décès en Ontario :

1. Mettre en place un système viable et disposant de moyens adéquats : le personnel provincial est hautement qualifié et s'appuie sur des processus, des systèmes, une infrastructure et une technologie modernes.
2. Fournir des services efficaces, pertinents et fiables : le système d'enquête sur les décès et de certification des décès est efficace et efficient, et fournit des services de médecine légale et d'autopsie de haute qualité.

3. Exploiter les données, accroître les connaissances et fournir un enseignement : le fait de disposer de données solides permet d'accroître les connaissances et de favoriser l'enseignement et l'innovation en matière d'enquête sur les décès et de médecine légale.
4. Améliorer la santé et la sécurité des Ontariennes et Ontariens : l'amélioration des mécanismes d'examen et le renforcement des partenariats contribuent à bâtir un Ontario plus sûr et plus sain.

En outre, le SMLO a un plan de mise en œuvre connexe faisant suite à son plan de démarrage fructueux (« Notre plan 2010-2015 »), en réponse aux conclusions de la Commission d'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario et aux modifications apportées à la *Loi sur les coroners* en 2009. Le SMLO a atteint tous les objectifs mentionnés dans son plan de démarrage afin de poser les bases d'une croissance continue.

« Notre plan 2 » met l'accent sur le renforcement des capacités et sur la viabilité et établit des objectifs mesurables aux fins de mise en œuvre des quatre priorités stratégiques du plan du SMLO/BCC.

Voici quelques points saillants de « Notre plan 2 » :

- renforcer les ressources à l'échelle de la province, y compris dans le Nord;
- répondre aux besoins des Premières Nations et des collectivités éloignées;
- améliorer la pratique des autopsies au moyen des techniques d'imagerie;
- élargir le rôle des médecins légistes remplissant les fonctions de coroner dans les unités de médecine légale et pour un plus grand nombre de types de cas;
- identifier les restes humains qui, de façon persistante, ne le sont pas encore;
- maintenir les programmes de résidence en médecine légale;
- maintenir les programmes de formation pour les pays en voie de développement;
- maintenir les activités éducatives pour les adjoints au médecin légiste, les services de police, les médecins, les avocats et les autres apprenants;
- encourager les publications et les présentations contrôlées par les pairs;
- influencer sur la santé et la sécurité publiques par le biais des dons d'organes, des autopsies moléculaires, de la planification dans le cadre de décès multiples, les autopsies sur consentement familial.

Comité consultatif de la médecine légale

Le Comité consultatif de la médecine légale fournit des conseils au médecin légiste en chef sur les pratiques professionnelles relatives aux autopsies médico-légales. Ce comité se compose des directeurs des unités de médecine légale, du président de l'Ontario Association of Pathologists et du coroner en chef.

Pendant la période de référence, le comité s'est réuni une fois pour discuter d'enjeux politiques tels que :

- les problèmes liés aux analyses toxicologiques limitées;
- l'approche des cas de la mort subite du nourrisson;
- les examens externes dans des cas de pendaison par des pathologistes de catégorie B.

Comité consultatif des services judiciaires

Le Comité consultatif des services judiciaires a été créé pour accroître l'objectivité du SMLO et pour améliorer la communication avec les intervenants externes clés tels que les services de police, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense, qui sont représentés au sein du comité. Le comité se réunit au besoin pour fournir des conseils au médecin légiste en chef sur les sujets relatifs à l'amélioration de la qualité et de l'indépendance des autopsies médico-légales.

Pendant la période de référence, les membres du comité ne se sont pas réunis.

Registre des pathologistes

Aux termes de la *Loi sur les coroners*, les autopsies médico-légales peuvent être réalisées uniquement par des pathologistes dûment accrédités et inscrits au registre par le SMLO. En fonction de leurs compétences, les pathologistes inscrits peuvent être autorisés à réaliser :

- toutes les autopsies médico-légales, y compris dans les cas d'homicide et de mort suspecte (catégorie A);
- des autopsies de routine uniquement (catégorie B);
- des autopsies dans les cas pédiatriques non suspects uniquement (catégorie C).

Au 26 juillet 2016, un total de 111 pathologistes inscrits étaient en activité, parmi lesquels 39 pathologistes de catégorie A autorisés à réaliser tous les types d'autopsie. Ces 39 pathologistes sont reconnus pour leur expérience, leur formation et/ou leur certification supplémentaire(s) en médecine légale.

Répartition des pathologistes inscrits au registre par catégorie

Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A	24	27	29	31	31	34	39
B	142	132	115	99	97	66	65
C	5	7	7	7	7	6	7

Le Sous-comité d'examen des titres de compétence du Comité consultatif de la médecine légale examine les demandes et fournit des conseils au médecin légiste en chef sur l'inscription des pathologistes au registre et le renouvellement de leur inscription.

Les pathologistes sont inscrits pour un mandat de cinq ans à l'issue duquel leur nomination est examinée aux fins de renouvellement. L'équipe responsable de l'assurance de la qualité rassemble les données suivantes aux fins d'analyse par le Sous-comité d'examen des titres de compétence :

- nombre de cas (cumulatif sur cinq ans et chaque année);
- délais d'achèvement des rapports d'autopsie;
- résultats des examens par les pairs;
- plaintes, rapports d'incident et incidents critiques, et mesures correctives prises par le médecin légiste en chef et l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO), le cas échéant.

Le registre du SMLO est accessible au public sur le site Web du ministère à : <http://ontario.ca/c877>.

La gestion du rendement des pathologistes inscrits en termes de qualité des autopsies médico-légales relève de la responsabilité du médecin légiste en chef. En cas de faute professionnelle ou d'incompétence, le médecin légiste en chef est légalement tenu de signaler tout problème à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Supervision et direction des pathologistes

Afin de promouvoir des pratiques uniformes et de haute qualité à l'échelle de l'Ontario et d'aider les pathologistes inscrits dans leur travail, le SMLO leur fournit un manuel de pratique et une trousse, qui ont été mis à jour en 2014.

Le manuel de pratique inclut un code de déontologie, des directives de pratique des autopsies médico-légales, ainsi que des explications au sujet du système d'examen par les pairs et du registre. Pris dans leur ensemble, ces documents établissent les assises professionnelles et stratégiques du SMLO.

Le code de déontologie s'inspire de la section « Forensic Pathology » (médecine légale) du site Web de l'Association canadienne des pathologistes.

Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP)

Le SMLO utilise le Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP) pour recueillir des renseignements sur les autopsies réalisées partout en Ontario. Tous les pathologistes inscrits transmettent des données au SGIP par le biais des formulaires d'autopsie. Ce formulaire d'autopsie, qui est une fiche de renseignements électronique utilisée pour rassembler des données de haut niveau sur les autopsies, est dûment rempli et soumis au SMLO directement après l'autopsie. Les formulaires d'autopsie sont examinés quotidiennement par un médecin légiste principal pour vérifier que les autopsies sont réalisées conformément aux directives. Les données recueillies sont aussi utilisées dans le but d'évaluer les ressources et de fournir des statistiques sur le rendement et la qualité. Le SGIP et les formulaires d'autopsie permettent de faciliter la responsabilisation, ainsi que la surveillance des autopsies par le médecin légiste en chef.

Statistiques sur le nombre de cas

Les statistiques sur le nombre de cas sont issues des formulaires d'autopsie qui ont été soumis pendant la période de référence.

Chaque dossier du SMLO commence par la délivrance d'un mandat du coroner enjoignant à un pathologiste de procéder à une autopsie. Les autopsies de routine (non suspectes) et dans les cas pédiatriques, d'homicide et de mort suspecte ou impliquant des armes à feu sont réalisées dans les unités de médecine légale par des médecins légistes dûment qualifiés. Certaines autopsies d'enfants non suspectes (médicales) sont pratiquées dans des services pédiatriques. Les autopsies de routine sont réalisées dans les hôpitaux communautaires. Quatre-vingt-trois pour cent (83 p. 100) de toutes les autopsies ont été pratiquées dans les unités de médecine légale et les services pédiatriques, et 17 p. 100 dans les hôpitaux communautaires. Le graphique 1 montre la répartition des autopsies telles qu'elles ont été enregistrées dans le système pour chaque région d'investigation du BCC.

Graphique 1 : Nombre d'autopsies par région du BCC

UML et services pédiatriques/périnataux :

- Centre-Est: 77
- Centre-Ouest: 211
- Hamilton: 922
- Kingston: 199
- London: 454
- Ottawa: 650
- Sudbury: 396
- Toronto: 2728

Hôpitaux communautaires :

- Hamilton: 118
- Thunder Bay: 210

Graphique 2 : Répartition des autopsies par type d'établissement

Le pourcentage d'autopsies réalisées dans les hôpitaux communautaires est passé d'environ 37 % en 2010-2011 à environ 20 % en 2015-2016.

Le graphique 3 montre la répartition des autopsies pédiatriques par groupe d'âge et par type de cas.

Graphique 3 : Répartition des autopsies pédiatriques par type de cas et par groupe d'âge

- Cas d'homicide/de mort suspecte (< 5 ans) : 5%

- Cas d'homicide/de mort suspecte (5-17 ans) : 2 %
- Autopsies de routine (< 5 ans) : 60 %
- Autopsies de routine (5-17 ans) : 33 %

Les autopsies pédiatriques (enfants âgés de 17 ans ou moins) sont souvent complexes et nécessitent de réaliser des examens complémentaires et/ou de consulter d'autres spécialistes médicaux. Les autopsies pédiatriques dans les cas de mort suspecte sont toutes réalisées dans les unités de médecine légale.

Pour la période visée par le rapport, il y a eu au total 298 cas pédiatriques, dont 194 portaient sur des enfants de moins de cinq ans et 104 portaient sur des enfants de cinq à 17 ans. Il y a eu 275 cas de routine et 23 cas d'homicide/ de mort suspecte.

Le graphique 4 propose une ventilation des autopsies par type de cas et d'établissement tel qu'indiqué dans le SGIP. La catégorie « Mort subite » inclut les blessures par balle ne relevant pas d'un homicide, les surdoses de drogues et d'autres causes de décès qui ne sont pas incluses dans les catégories proposées.

Graphique 4 : Répartition des autopsies par type de cas selon le SGIP

- Mort subite: 63%
- Collision: 8%
- Pendaison: 8%
- Facteur externe: 5%
- Homicide/suspicious: 3%
- Chute: 3%
- Corps décomposé: 3%
- Eau: 3%
- Autre 2%
- Incendie: 1%
- Mort suspecte: 1%

Dans certains cas, la décision est prise de procéder uniquement à un examen externe dans le cadre de l'autopsie, si des renseignements suffisants peuvent être obtenus à l'issue d'un examen limité. Ce fut le cas pour 326 autopsies réalisées dans les unités de médecine légale et pour dix autopsies pratiquées dans les hôpitaux communautaires. Les médecins légistes de l'UPML ont recours à la technologie d'imagerie pour prendre des décisions éclairées en la matière.

Gestion de la qualité

Le SMLO dispose d'un programme approfondi d'assurance de la qualité qui comprend les volets suivants :

- Registre des pathologistes
- Directives de pratique incluant des modèles et des formulaires de rapport normalisés
- Consultation dans les cas difficiles ou complexes
- Recueil de données sur les cas normalisés par le biais des formulaires d'autopsie
- Examen par les pairs de tous les rapports d'autopsie dans les cas d'homicide, de mort suspecte et relevant de l'UES, ainsi que dans les cas pédiatriques complexes (décès avant l'âge de 5 ans), et ce, avant leur diffusion
- Vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine
- Examen par les pairs des témoignages dans les salles d'audience
- Détection et suivi des problèmes importants liés à la qualité et des incidents critiques
- Établissement de rapports sur les indicateurs de rendement clés à l'intention des clients et des intervenants

- Suivi des plaintes pour garantir un règlement et des mesures correctives en temps opportun
 - maintien des compétences spécialisées tel qu'exigé par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;
 - résolution des problèmes de rendement.

Examen par les pairs des rapports d'autopsie dans les cas d'homicide, de mort suspecte, pédiatriques et relevant de l'UES

Il y a eu 298 rapports d'autopsie examinés par les pairs. En moyenne, chaque médecin légiste concerné a réalisé environ 11 examens. Le délai moyen d'achèvement des examens par les pairs était de cinq jours. Au sein du SMLQ, ce délai est normalement de dix jours ouvrables.

Examen par les pairs des témoignages des médecins légistes dans les salles d'audience

Chaque année, tout médecin légiste offrant un témoignage dans une salle d'audience en soumet une transcription aux fins d'examen par un autre médecin légiste.

Les témoignages dans les salles d'audience sont évalués dans les domaines suivants :

- Exactitude et données probantes
- Professionnalisme et objectivité
- Langage clair
- Présentation des restrictions, des incertitudes et des autres hypothèses plausibles.

Aucun problème n'a été signalé relativement aux témoignages dans les salles d'audience qui ont été examinés à ce jour.

Vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine

Les rapports d'autopsie dans les cas de routine font l'objet d'une vérification aux plans de l'exactitude administrative et technique par les directeurs des unités de médecine légale. Les rapports des hôpitaux communautaires sont vérifiés par le médecin légiste en chef ou par la personne qu'il a désignée.

La vérification administrative se concentre sur l'exhaustivité des rapports et sur le respect des directives. Tous les rapports d'autopsie des hôpitaux communautaires et 10 p. 100 des rapports d'autopsie de routine des unités de médecine légale font l'objet d'une vérification administrative.

La vérification technique se concentre sur le contenu des rapports pour s'assurer que l'approche adoptée et les conclusions et avis émis à partir des données probantes sont raisonnables.

Tous les rapports portant sur les cas suivants font l'objet d'une vérification technique :

- Décès dont la cause est indéterminée
- Décès de personnes âgées de moins de 40 ans qui ne sont pas liés à un traumatisme et dont la cause n'est pas toxicologique
- Rapports émanant de pathologistes qui pratiquent moins de 20 autopsies par an.

Indicateurs de rendement clés

Les examens administratifs et techniques des rapports d'autopsie se fondent sur des indicateurs de rendement clés, tels que le respect des délais de présentation, l'exhaustivité, les délais d'achèvement et la validité, dont il est ensuite rendu compte.

Le tableau 1 précise l'objectif visé et le résultat global pour chaque indicateur pour les pathologistes exerçant dans les unités de médecine légale et dans les hôpitaux communautaires.

Tableau 1 : Indicateurs de rendement clés pour les rapports d'autopsie*

Tableau 1

Indicateur de rendement clé pour les rapports d'autopsie	Objectif	Résultat
Respect des délais de présentation (SGIP)	100 %	95 % - quasi-conformité
Exhaustivité	95 %	99 % -bonne conformité
Cohérence	95 %	99 % - bonne conformité
Délais d'achèvement	90 jours	Moyenne =87 jours – quasi-conformité
Rapports posant des problèmes importants (unités de médecine légale)	< 2%	0 % - bonne conformité
Rapports posant des problèmes importants (hôpitaux communautaires)	< 2%	1.08 % (14 demandes de modification du rapport sur 1 292 vérifications) - bonne conformité
Incidents critiques	0	0 – bonne conformité

**La complexité du cas et la disponibilité des examens complémentaires peuvent avoir une influence sur les délais d'achèvement.*

Le graphique 5 montre le degré d'exhaustivité des rapports d'autopsie par rapport aux directives de pratique pour chaque exercice allant du 1^{er} avril au 31 mars, selon les données de la vérification administrative.

Graphique 5 : Mesures de l'exhaustivité selon les données de la vérification administrative

- Nom et numéro d'autopsie : 100%
- Modèle recommandé : 100%
- Mention des antécédents : 100%
- Résumé et conclusions : FPU: 100%, community hospitals: 99%

Les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires sont censés adopter les pratiques exemplaires détaillées dans le manuel de pratique. Les pathologistes reçoivent une rétroaction tirée de la vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine afin d'améliorer la qualité des rapports.

Remarque : Les hôpitaux communautaires peuvent utiliser les modèles de rapport de leur propre établissement, s'ils incluent les champs requis.

Le graphique 6 montre la cohérence du contenu des rapports d'autopsie et des opinions qui y sont formulées telle qu'elle est évaluée par le pathologiste qui effectue l'examen pour chaque exercice allant du 1^{er} avril au 31 mars, selon les données de la vérification technique.

Graphique 6 : Mesures de la cohérence selon les données de la vérification technique

Descriptions satisfaisantes

- UML et établissements pédiatriques et périnataux : 99 %
- Hôpitaux communautaires : 97 %

Tests complémentaires appropriés

- UML et établissements pédiatriques et périnataux : 100 %
- Hôpitaux communautaires : 97 %

Absence d'erreurs de langue

- UML et établissements pédiatriques et périnataux : 100 %
- Hôpitaux communautaires : 99 %

Examen indépendant possible

- UML et établissements pédiatriques et périnataux : 100 %
- Hôpitaux communautaires : 99 %

Cause du décès raisonnable

- UML et établissements pédiatriques et périnataux : 100 %
- Hôpitaux communautaires : 96 %

Conclusions raisonnables

- UML et établissements pédiatriques et périnataux : 100 %
- Hôpitaux communautaires : 98 %

Problèmes importants

Les problèmes importants incluent les erreurs graves, les omissions et d'autres insuffisances.

Un incident critique est un problème important qui contribue à une erreur grave dans le cadre d'une enquête sur un décès. Tous les incidents critiques sont analysés pour en déterminer la cause profonde et définir des mesures correctives.

Si le médecin légiste qui effectue l'examen technique constate un problème important, une rétroaction est fournie au pathologiste responsable du cas. En 2016, aucun problème important n'a été constaté dans les rapports d'autopsie de routine des pathologistes exerçant dans les unités de médecine légale, tandis que 1,08 p. 100 des rapports des pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires comportaient des problèmes importants.

L'assurance de la qualité a pour objectif d'améliorer la qualité des autopsies et des rapports. Lorsqu'un problème important est recensé, le médecin légiste qui effectue l'examen communique directement avec le pathologiste qui s'est chargé du cas à l'origine pour en discuter avec lui et recommander des modifications à apporter au rapport. Les éléments suivants favorisent une amélioration continue en matière de pratique des autopsies et de rédaction des rapports :

- des activités de formation continue, notamment le cours de formation annuel à l'intention des coroners et des pathologistes (Annual Education Course for Coroners and Pathologists) et des ateliers spécifiques sur la pratique des autopsies;
- des ressources, comme la version 2014 du manuel de pratique et de la trousse à l'intention des pathologistes, incluant des rapports généraux, des modèles de rapports d'autopsie annotés et les directives du médecin légiste en chef illustrées d'exemples de cas.

Délais d'achèvement

La rapidité de publication des rapports d'autopsie constitue un indicateur de rendement clé. Les délais d'achèvement dépendent de la complexité des cas, de la publication des résultats d'examens complémentaires, de la charge de travail des pathologistes et des niveaux de dotation en personnel. Voici la politique du SMLO relative aux délais d'achèvement :

- 90 p. 100 des rapports d'autopsie doivent être finalisés dans les 90 jours suivant le jour de l'autopsie.
- Les cas d'homicide, les décès d'enfants, les décès de personnes en garde à vue et les cas dans lesquels

le coroner a demandé que le rapport d'autopsie soit réalisé en priorité (à la demande de la famille ou d'autres parties) doivent systématiquement être traités avec rapidité.

- Seuls 10 p. 100 des cas, au maximum, peuvent remonter à plus de six mois, sans justification valable de tout délai (p. ex., retards dus à une autopsie moléculaire pour cause de channelopathie).

Le graphique 7 précise quels sont les délais d'achèvement pour les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires et pour les médecins légistes des unités de médecine légale. Les autopsies réalisées par les médecins légistes dans les unités de médecine légale sont plus complexes, ce qui peut expliquer que les délais d'achèvement soient plus longs.

Graphique 7 : Délais d'achèvement

UML et services pédiatriques/périnataux :

- 2010-11: 165
- 2011-12: 91
- 2012-13: 121
- 2013-14: 121
- 2014-15: 99
- 2015-16: 101

Hôpitaux communautaires :

- 2010-11: 85
- 2011-12: 55
- 2012-13: 66
- 2013-14: 75
- 2014-15: 67
- 2015-16: 72 

Médecine légale clinique

À ce jour, la règle générale veut que les médecins légistes donnent leur opinion et témoignent à titre d'experts qualifiés uniquement dans les cas de mort violente. Toutefois, dans les cas de voies de fait graves n'ayant pas entraîné la mort, il est souvent judicieux qu'un expert en médecine légale examine les blessures subies par la victime et donne son interprétation, car cette opinion d'expert peut s'avérer utile pour le système de justice pénale. Les médecins légistes offrent des services de consultation consistant à examiner des dossiers médicaux et des photographies numériques.

Anthropologie judiciaire

Les anthropologues légistes sont des spécialistes de l'étude des restes humains dans le cadre de la médecine légale. Leur contribution aux enquêtes sur les décès concernant des squelettes, des corps en décomposition ou des restes humains calcinés, mutilés ou non reconnaissables est essentielle. Les anthropologues légistes font partie intégrante de l'équipe d'enquête sur les décès. En tant qu'experts, ils déterminent si des os découverts sont d'origine humaine ou non, en examinant des photographies numériques ou les restes en question. Ils contribuent à la planification dans le cadre d'incidents causant des décès multiples, ainsi qu'à l'identification de restes découverts, le cas échéant. Ils sont également les experts qui déterminent si des restes découverts revêtent une valeur médico-légale récente ou s'ils ont un intérêt archéologique ou historique.

Le SMLO emploie une anthropologue légiste à plein temps, la Dre Kathy Gruspier, et fait également appel à plusieurs experts-conseils qui sont rémunérés à l'acte, la Dre Tracy Rogers, le Dr Mike Spence, le Dr Scott Fairgrieve, M. Greg Olson et Mme Renee Kosalka.

Depuis 2005, le personnel du SMLO collabore avec le BCC et l'Unité des personnes disparues et des corps non identifiés de la Police provinciale de l'Ontario dans le cadre de l'Initiative Résolution, qui consiste à saisir des renseignements dans une base de données et à constituer des dossiers pour les restes humains non identifiés. Les données sur des personnes disparues et des restes non identifiés sont comparées et les correspondances éventuelles peuvent être confirmées par la comparaison d'ADN et grâce à d'autres techniques d'identification. L'initiative a permis d'identifier plus d'une vingtaine de personnes disparues, dont les familles ont par la suite pu récupérer les corps.

En 2016, un protocole d'entente a été signé par le SMLO, le BCC, la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui formait un réseau national ayant accès à la base de données de la GRC sur les personnes disparues/enfants disparus et restes non identifiés. Le réseau, intitulé « Centre ontarien pour les personnes disparues et restes non identifiés », permettra aux partenaires d'effectuer des recherches et de comparer des cas à l'échelle du Canada.

En mars 2016, un incendie a eu lieu dans une habitation de la réserve de la Première Nation de Pikangikum, une communauté ojibwe éloignée dans le Nord de l'Ontario. En qualité de responsable de la planification dans le cadre d'incidents causant des décès du SMLO, l'anthropologue légiste a communiqué avec ses partenaires au BCC, à la Police provinciale et au Bureau du commissaire des incendies, et planifié l'intervention avec le personnel du SMLO et d'autres experts-conseils dans les domaines de l'anthropologie et de l'odontologie. Un anthropologue légiste est allé travailler avec l'équipe locale pour gérer la récupération des restes. Neuf membres de la famille ont péri dans l'incendie. Leurs corps ont été transportés à l'Unité provinciale de médecine légale pour y effectuer les autopsies et identifier les restes. Pendant les autopsies, les anthropologues légistes ont interprété les résultats des images CT postmortem, retiré les débris, procédé au positionnement anatomique et à l'inventaire squelettique, effectué la reconstruction dentaire, analysé les brûlures et les lésions traumatiques, estimé le profil biologique (âge au décès et sexe), analysé les caractéristiques squelettiques aux fins d'identification en utilisant des radiographies antemortem, exécuté une reconstruction virtuelle en trois dimensions (pour un inventaire squelettique et une estimation de l'âge juvénile au décès) et résolu les mélanges. Après les autopsies et la compilation des renseignements antemortem et postmortem, le comité de rapprochement et d'identification a pu positivement identifier les neuf membres de la famille, dont les corps ont pu être retournés à la famille deux jours plus tard.

Autres experts-conseils professionnels

Le SMLO fait appel à d'autres experts-conseils professionnels, parmi lesquels des pathologistes cardiovasculaires, des neuropathologistes, des odontologistes légistes, des radiologistes et une entomologiste légiste.

F-Path : le nouveau SGIL (Système de gestion de l'information des laboratoires), de création locale, de l'Unité provinciale de médecine légale

L'Unité provinciale de médecine légale a lancé un système de gestion de l'information électronique, sur le Web, qui relie toutes les tâches de l'Unité. Ce système assure qualité, exactitude et confidentialité. Il permet d'accéder aux cas, de suivre les procédures, les analyses et les résultats, d'entreposer des photographies et de relâcher des corps. Des améliorations futures au système permettront aux pathologistes et aux experts-conseils de générer des rapports.

Histologie

L'histologie est la préparation de lames de microscope, aux fins d'examen par un pathologiste, de tissus

obtenus lors des autopsies. Le nombre de lames préparées pour chaque cas varie en fonction du type de cas et des préférences du pathologiste.

Les analyses histologiques sont réalisées par des laboratoires dans les hôpitaux communautaires et par les unités de médecine légale situées dans les hôpitaux. À l'Unité provinciale de médecine légale, deux technologues en histologie employées à plein temps sont chargées d'analyser plus de 3 500 prélèvements tissulaires chaque mois.

Toxicologie

L'analyse toxicologique des échantillons d'autopsie est réalisée par des scientifiques au Centre des sciences judiciaires (CSJ). Dans de nombreux cas, les pathologistes s'appuient sur les résultats et les notes explicatives fournies par les toxicologues pour émettre un avis sur la cause du décès.

Pendant la période de référence, une analyse toxicologique a été demandée dans environ 3 600 enquêtes médico-légales. Le délai moyen de production d'un rapport d'analyse toxicologique par le CSJ était de 43 jours. Dans les cas où une analyse toxicologique s'est avérée nécessaire, les rapports d'autopsie ont tous été publiés dans les 90 jours suivant la réception des rapports d'analyse toxicologique.

Conservation d'organes

Notre compréhension des maladies humaines provient en grande partie de l'examen des tissus et des organes de personnes décédées par des médecins légistes. La conservation d'un organe est parfois nécessaire pour permettre au médecin légiste de procéder à un examen plus détaillé afin de déterminer la cause du décès et/ou si d'autres membres de la famille courent un risque. Pendant des décennies, la conservation d'organes aux fins d'examen postérieur à l'autopsie était une pratique normalisée et les renseignements obtenus n'étaient pas toujours communiqués aux familles en deuil. Désormais, les médecins légistes doivent obtenir leur autorisation pour conserver un organe. De plus, aux termes du Règlement 180 de la *Loi sur les coroners*, les familles sont automatiquement avisées lorsqu'un organe est conservé et on leur demande quels sont leurs souhaits relatifs à l'élimination définitive de l'organe, dans la mesure du possible.

Pour faire preuve de transparence par rapport aux pratiques antérieures, le médecin légiste en chef et le coroner en chef ont communiqué avec les personnes qui ont perdu un membre de leur famille en Ontario avant le 14 juin 2010, dans les cas où le décès a donné lieu à une enquête du coroner et où une autopsie a été pratiquée.

Des modifications au Règlement 180 qui prévoient l'allongement de la période de conservation ainsi qu'un dispositif de stockage centralisé pour les organes qui ont été conservés avant le 14 juin 2010, ont été annoncées publiquement en juin 2013. Depuis 2015, les organes conservés sont stockés au complexe des sciences judiciaires et du coroner (CSJC).

Biologie moléculaire et médecine légale

Il est désormais établi que de nombreuses maladies naturelles ont un fondement génétique. Pour un grand nombre de ces pathologies, la caractérisation des mutations génétiques en cause devient la norme de soins pour les patients vivants et fait partie du mouvement vers les thérapies ciblées et la médecine personnalisée. La première manifestation significative d'une telle maladie peut être une mort soudaine et inattendue. Dans la majorité des cas de personnes qui décèdent d'une mutation génétique sous-jacente, ces pathologies sont d'abord reconnues et diagnostiquées après l'autopsie. Ainsi, en particulier chez les jeunes, l'identification d'un facteur contributif génétique à un décès soudain peut avoir des répercussions importantes sur leurs familles et le système de santé.

Dans une grande proportion des cas où une maladie génétique a contribué au décès, le cœur et les

vaisseaux sanguins sont en cause. Les pathologistes cardiovasculaires du SMLO fournissent des services de haute qualité dans le cadre des enquêtes sur les cas de mort cardiaque et vasculaire subite. Dans les cas où une maladie génétique sous-jacente est probablement en cause, un pathologiste cardiovasculaire procède à une autopsie moléculaire. Dans les cas pertinents, un échantillon de tissu ou de sang est prélevé lors de l'autopsie aux fins d'extraction du matériel génétique, qui est stocké dans les locaux de l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'ADN peut ensuite être séquencé pour identifier des mutations pathogènes pertinentes. Avec les résultats d'autopsie et d'exploration clinique, l'analyse de l'ADN peut contribuer à définir la maladie sous-jacente qui a entraîné la mort, faciliter le dépistage chez les membres survivants de la famille et fournir des éléments pronostiques pour les proches qui en sont atteints. La priorité est de faire en sorte que les familles reçoivent des renseignements sur toute maladie génétique éventuelle et sur les possibilités de renvoi.

Par ailleurs, dans un nombre croissant de cas, une maladie génétique non connue a probablement joué un rôle dans le décès d'une personne incarcérée dans un pénitencier, lors d'une interaction avec la police ou au cours de la perpétration d'un acte criminel. Dans ces circonstances, une autopsie moléculaire peut donner des réponses à ces enquêtes difficiles sur le décès et contribuer grandement aux enquêtes du système de justice pénale et du coroner.

Imagerie médicale

Les médecins légistes de l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) tiennent compte, dans leur pratique quotidienne, des résultats obtenus au moyen de techniques avancées d'imagerie postmortem, comme la tomодensitométrie et la résonance magnétique. Le recours à ces techniques a permis de cibler les examens, entraînant des gains d'efficacité et des bénéfices pour les familles.

Les résidents principaux du programme de résidence en radiodiagnostic (« Diagnostic Radiology Residency Program ») de l'Université de Toronto passent un mois à l'UPML, où ils participent au travail quotidien des membres du personnel. Les résidents s'informent sur les blessures et les maladies mortelles, ainsi que sur les changements survenant dans l'organisme après la mort. Ils rédigent des rapports sur les examens postmortem réalisés par tomодensitométrie et par résonance magnétique, et ont la possibilité d'observer des lésions pathologiques par des moyens qui ne sont pas disponibles en milieu clinique.

L'UPML mène une étude pilote en vue d'analyser un nouveau processus relatif à l'imagerie postmortem. Des analyses par tomодensitométrie et des autopsies étaient effectuées le même jour, ce qui pourrait avoir causé des possibilités perdues d'imagerie avancée (p. ex., angiographie par tomодensitométrie et résonance magnétique), de dissection ciblée et d'enseignement. Pendant le programme pilote, les corps étaient scannés et les résultats lus le jour où ils arrivaient, les autopsies étant prévues pour le lendemain. Cela permet d'incorporer les résultats des imageries postmortem aux discussions du matin, ce qui aboutit à la prise de décisions sur consensus au sujet des dissections ciblées, à l'optimisation du potentiel d'imagerie par résonance magnétique et à l'augmentation de l'utilisation de la technologie pour améliorer l'efficacité.

Récupération de tissus en vue d'un don

Le SMLO et le BCC s'engagent à faciliter les dons de tissus et à améliorer leur disponibilité aux fins de transplantation par l'entremise du Réseau Trillium pour le don de vie (RTDV). Le CSJC abrite une salle dédiée à la récupération de tissus qui est utilisée exclusivement pour prélever des tissus chez les donneurs, notamment la cornée, les valvules cardiaques, la peau et les os. Une fois que la famille a donné son consentement, les tissus sont récupérés par des membres du personnel qualifiés du RTDV, ainsi que du BCC et du SMLO.

Pendant la période de référence, des tissus ont été récupérés au CSJC dans 32 cas. Dans 17 de ces cas, plusieurs tissus ont été récupérés dans la salle dédiée à la récupération de tissus. Dans les 15 cas restants,

ce sont les yeux seulement qui ont été récupérés.

Autopsies pour lesquelles la famille donne son consentement

En Ontario, les familles ont souvent du mal à obtenir des réponses sur le décès d'un proche lorsqu'aucune enquête médico-légale n'est requise. Par le passé, des médecins légistes ont eu l'occasion de pratiquer, sur demande, des autopsies pour lesquelles la famille a donné son consentement.

Dans ces conditions, le SMLO a prolongé son projet pilote avec l'Hôpital général de North York et l'Hôpital Michael Garron pour inclure le Humber River Hospital et l'hôpital Mackenzie Health afin d'évaluer le besoin d'un tel service à l'UPML et les ressources nécessaires pour l'appuyer. Ce service est offert dans les cas de décès d'adultes qui ne nécessitent pas une enquête du coroner et au sujet desquels le médecin traitant ou la famille se pose des questions, si la famille consent à ce qu'une autopsie soit réalisée.

Éducation au sein du SMLO

Cours de formation annuel à l'intention des coroners et des médecins légistes

Cours de formation annuel à l'intention des coroners et des médecins légistes

Ce cours de deux jours et demi est proposé conjointement par le BCC et le SMLO chaque automne. Il est agréé aux fins de la formation continue dans le cadre du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

En 2016, le cours s'est déroulé du 16 au 16 novembre et 28 médecins légistes inscrits y ont participé.

Voici la liste des différents sujets traités :

- Histoire des Premières Nations et des peuples autochtones;
- Progrès récents en neuropathologie légale;
- Décès complexes – Enquêtes sur des incendies;
- Pathologie de blessures par explosion et de blessures par balle dans les suicides;
- Gestion du cœur hypertrophié.

Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto

Le Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto est dédié à la promotion de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines de la médecine légale qui sont à la jonction de la médecine, du droit et des sciences sociales. Le CFSM vise à contribuer au développement des connaissances dans ces domaines en rassemblant un groupe diversifié de praticiens et d'universitaires. À l'heure actuelle, le médecin légiste en chef occupe le poste de directeur du CFSM. Bon nombre des médecins légistes travaillant au SMLO dispensent les programmes de formation continue du CFSM.

Les disciplines abordées au CFSM incluent le droit, les sciences judiciaires, la médecine légale, la psychiatrie médico-légale et la psychologie judiciaire, l'anthropologie judiciaire, l'odontologie légale et la médecine pédiatrique légale. Le CFSM est associé au programme de résidence postdoctorale et de formation en médecine légale à l'aide de bourses de recherche, aux facultés de médecine et de droit ainsi qu'au programme de sciences judiciaires (« Forensic Sciences Program ») de l'Université de Toronto.

Activités de formation continue

Grâce au soutien financier du ministère, le CFSM organise des activités de formation continue qui rassemblent des experts nationaux et internationaux à l'Université de Toronto pour débattre de sujets touchant le milieu de la médecine légale. Les cours accueillent des universitaires, des personnes exerçant dans les disciplines de la médecine légale, d'autres professionnels de la santé et du milieu juridique, ainsi que des professionnels de l'application de la loi. Voici la liste des cours proposés depuis le dernier rapport

annuel :

Sudden Death: SIDS, SADS & SUDEP (Mort subite : SMSN, SMSA et MSSE) (février 2016)

Ce séminaire a examiné des cas et des théories récentes de cause de morts subites du nourrisson, de décès subits d'adultes et de décès subits imprévus en épilepsie (SUDEP).

Elder Abuse and Neglect (mauvais traitements et négligence envers les personnes âgées) (février 2017)

Ce séminaire a mis l'accent sur les facteurs systémiques dans les cas de négligence envers des personnes âgées et les conséquences des mauvais traitements et de la négligence envers les personnes âgées.

Forensic Nursing (soins infirmiers légistes) (mars 2017)

Cet atelier de deux jours a présenté aux participants les principes théoriques et pratiques des sciences judiciaires appliqués à un environnement infirmier médical.

Conférences à la mémoire du Dr Frederick Jaffe

Le CFSM a organisé une série de conférences spéciales à la mémoire du Dr Frederick Jaffe, l'un des premiers médecins légistes au Canada. Le Dr Jaffe est l'auteur d'un manuel, intitulé *A Guide to Pathological Evidence for Lawyers and Police Officers*, que les avocats et les juges ont utilisé pendant de nombreuses années. Il fut également le premier directeur d'un centre de sciences judiciaires d'envergure provinciale.

La plus récente conférence, le 3 octobre 2016, a été donnée par le Dr Christopher Milroy, professeur au département de médecine laboratoire et de biopathologie, Université d'Ottawa, et directeur médical de l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario, Service de médecine légale de l'Ontario. Le Dr Milroy a parlé de la pathologie légiste, passée, présente et future.

Projet IAFS 2017

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels a le plaisir d'organiser la 21^e réunion trisannuelle (« 21st Triennial Meeting ») de l'Association internationale des sciences et de la médecine légale (IAFS), à Toronto, du 21 au 25 août 2017.

L'IAFS est une association à but non lucratif régie par un conseil composé de ses anciens présidents. Elle est la seule association mondiale regroupant des universitaires et des professionnels en exercice dans différentes disciplines des sciences judiciaires. Ses objectifs sont de renforcer les sciences judiciaires, d'aider les scientifiques légistes et les autres professionnels à s'échanger des données scientifiques et techniques et d'organiser des réunions triennales.

La collaboration interprofessionnelle dans le domaine des sciences judiciaires (« Inter-Professional Collaboration in Forensic Science ») est le thème de la conférence 2017 de l'IAFS. Elle devrait attirer des délégués exerçant dans les domaines de la médecine légale, des enquêtes sur les décès, des sciences judiciaires et du maintien de l'ordre, ainsi qu'au sein du système juridique et de l'appareil judiciaire.

Afin d'appuyer la planification de la conférence 2017 de l'IAFS, notamment au plan du contenu scientifique et de la logistique, le Comité de direction et de gouvernance travaille en étroite collaboration avec le comité de la planification scientifique, ainsi qu'avec une société spécialisée dans l'organisation de congrès, International Conference Services Ltd. La conférence 2017 de l'IAFS aura lieu dans les locaux de l'hôtel Sheraton Centre Toronto. Des ateliers précédant la conférence auront lieu au complexe des sciences judiciaires et du coroner.

Les conférences plénières porteront sur les sujets suivants :

- Forensic Issues in Human Migration (questions de médecine légale dans la migration humaine)
- Practicing Forensic Science in Challenging Environments: International Perspectives (exercice des

sciences judiciaires dans des environnements difficiles : perspectives internationales)

- Major Case Management showcasing Ontario's successful collaborative and multi-disciplinary approach to investigating high-profile and complex homicides (gestion des causes importantes démontrant l'approche ontarienne collaborative et multidisciplinaire performante des enquêtes sur des homicides médiatisés et complexes)

En outre, il y aura cinq domaines d'intérêt spécial pour des orateurs invités et des présentations orales :

1. Miscarriages of justice and wrongful convictions (erreurs de justice et condamnations injustifiées)
2. New forensic technologies, digital evidence and cybercrime (nouvelles technologies judiciaires, preuves numériques et cybercrime)
3. New drugs, new issues, new doping methods (nouvelles drogues, nouveaux problèmes, nouvelles méthodes de dopage)
4. Violence against women and vulnerable persons (violence envers les femmes et les personnes vulnérables)
5. Terrorism and armed conflict (terrorisme et conflits armés)

En tant que président de l'IAFS pour la période allant de 2014 à 2017 et à titre de président de la conférence 2017 de l'IAFS, le Dr Pollanen a notamment pour objectif d'accroître la sensibilisation à la nécessité de renforcer les capacités des sciences judiciaires pour faire respecter les droits de la personne et contribuer à l'administration de la justice, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Voici le site Web officiel de la conférence : www.iafstoronto2017.com.

Formation des médecins légistes canadiens

L'Unité provinciale de médecine légale (UPML), en partenariat avec le programme de résidence en médecine légale (« Forensic Pathology Residency Training Program ») de l'Université de Toronto, et avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, propose le premier programme de formation au Canada menant à une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Depuis 2008, 15 médecins légistes ont terminé cette formation et 11 d'entre eux exercent désormais au sein du SMLO. Une ancienne stagiaire exerce la médecine légale au Québec. L'Unité de médecine légale de Hamilton offre également une formation à des résidents en médecine légale, en partenariat avec l'Université McMaster.

En juillet 2016, un nouveau résident a commencé le programme de formation en médecine légale de l'Université de Toronto :

Andrew S. Williams, M.D., a obtenu son diplôme de docteur en médecine à l'Université Western Ontario, en 2011. Il a terminé son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université de Dalhousie et a réussi l'examen du CRMCC en anatomopathologie en 2016.

Chercheurs postdoctoraux cliniques en médecine légale

Nous sommes déterminés à renforcer la médecine légale dans son ensemble, en menant des activités de sensibilisation et en entretenant des relations de collaboration sur le plan de la formation avec la Jamaïque, le Moyen-Orient, le Sri Lanka, le Chili et, bientôt, la Zambie. Depuis 2007, huit chercheurs postdoctoraux venus de pays étrangers ont suivi une formation en médecine légale à l'UPML. Depuis 2016, les chercheurs postdoctoraux sont admissibles à passer l'examen du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) en médecine légale, dans le cadre du Programme d'examen et d'affiliation pour les surspécialistes.

Certains stagiaires bénéficient de la **G. Raymond Chang Forensic Pathology Fellowship** (bourse de recherche en médecine légale G. Raymond Chang), par le biais du département de médecine de laboratoire et de biopathologie (« Department of Laboratory Medicine and Pathobiology ») de l'Université de Toronto. Il

s'agit du premier financement au monde qui permet à de jeunes médecins originaires de pays en voie de développement de suivre une formation et, au final, de renforcer la capacité en médecine légale dans leurs propres pays. Cette bourse de recherche fournit une aide financière aux stagiaires originaires de pays qui ne sont pas forcément en mesure de financer une année de formation au Canada, en particulier à ceux qui viennent des Antilles.

La Raymond Chang Foundation tient son nom d'un homme d'affaires et mécène aujourd'hui décédé, qui vivait à Toronto. La formation des adultes était sa passion et il se consacrait à améliorer les possibilités en la matière là où le besoin s'en faisait le plus sentir. Né en Jamaïque, M. Chang était un membre fier et actif de la communauté antillaise au Canada. Il a été nommé membre de l'Ordre de Jamaïque en 2011 et Officier de l'Ordre du Canada en 2014.

Raymond Chang comprenait l'importance de la médecine légale en tant qu'outil judiciaire permettant d'établir la vérité. La bourse de recherche permet de perpétuer son héritage, grâce au dévouement de ses enfants, Andrew Chang et Brigette Chang-Addorisio. Leur générosité et le fait qu'ils partagent notre vision ont permis de mettre en place un programme viable de formation à l'aide de bourses de recherche à l'Université de Toronto.

Les chercheuses postdoctorales que nous accueillons actuellement sont :

Trudy-Ann Brown, MBBS, DM, en pathologie, a obtenu son diplôme de docteur en médecine et de chirurgie de l'University of the West Indies (UWI), de Mona, en Jamaïque, en 2008. Elle a terminé sa formation en résidence en anatomopathologie à l'UWI.

Natasha Richards MBBS DM en pathologie, a obtenu son diplôme de docteur en médecine et de chirurgie de l'University of the West Indies (UWI), de Mona, en Jamaïque, en 2009. Elle a terminé son diplôme de docteur en anatomopathologie à l'UWI, Mona, en novembre 2015.

Recrutement des médecins légistes

La capacité du SMLO s'est renforcée avec l'arrivée récente de nouvelles recrues talentueuses :

Jane W. Turner M.D., Ph. D., a été nommée directrice médicale de la Hamilton Forensic Pathology Unit. La Dre Turner a obtenu son diplôme de docteur en médecine de la faculté de médecine de l'Université Saint Louis. Elle a suivi sa formation en résidence en anatomopathologie et pathologie clinique au St. John's Mercy Medical Center de Missouri. Elle a été chercheuse boursière en médecine légale à la faculté de médecine de l'Université Saint Louis/Bureau du médecin légiste de la ville de St. Louis. La Dre Turner est diplômée de l'American Board of Pathology en anatomie, pathologie clinique et médecine légale. De 1998 à 2016, elle a travaillé comme médecin légiste adjointe pour la ville de St. Louis. Elle a été engagée comme médecin légiste à Hamilton, en 2016, et a été nommée professeure au département de pathologie et de médecine moléculaire de l'Université McMaster.

Brett Danielson, M.D., a obtenu son diplôme de docteur en médecine à l'Université du Manitoba, en 2010. Il a suivi sa formation en résidence en anatomopathologie et médecine légale à l'Université de Toronto et a réussi l'examen du CRMCC en anatomopathologie, en 2015, et en médecine légale, en 2016. Le Dr Danielson est entré à l'Unité de médecine légale du Nord-Est, à Sudbury, comme médecin légiste salarié, en juillet 2016, afin de renforcer la prestation des services du SMLO dans le Nord de l'Ontario.

Ingo von Both, M.D., Ph. D., a terminé son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université de Cologne, en Allemagne, avant d'obtenir un Ph. D. (doctorat). Il est arrivé à Toronto en 2000, où il a exercé en tant que chercheur postdoctoral à l'Hôpital Mount Sinai, puis en tant qu'associé de recherche à SickKids. En 2015, Ingo a terminé son programme de résidence en anatomopathologie en 2015 et en médecine légale, en 2016, les deux à l'Université de Toronto, et a réussi l'examen du CRMCC, ces mêmes

années. Le Dr von Both est entré à l'Unité provinciale de médecine légale au complexe des sciences judiciaires et du coroner, en juillet 2016, afin d'étoffer les effectifs de médecine légale dans la région du Grand Toronto.

Départ à la retraite de la Dre Chitra Rao

La Dre Chitra Rao a pris sa retraite de l'Unité de médecine légale de Hamilton (Gordon V. Torrance) et de l'Université de McMaster, en 2016. Elle est la femme médecin légiste qui a exercé le plus longtemps en Ontario. La Dre Rao est diplômée du Darbhanga Medical College, Bihar, Inde, depuis 1966. Elle a suivi sa formation en résidence en médecine légale, à Bangalore, Inde, en 1970. Elle a également suivi une formation en résidence à l'Université de Toronto, en 1978, et à l'Université McMaster, de 1978 à 1980. Elle a été médecin légiste à Hamilton depuis 1984 et directrice médicale de l'unité de 1993 à 2010. Professeure associée de pathologie à l'Université McMaster, la Dre Rao a été directrice de programme en pathologie générale, de 1996 à 2004. Elle a coordonné la formation postgrade des résidents en médecine légale et a donné des cours aux étudiants en médecine et à d'autres apprenants, dont la police.

La Dre Rao a exécuté des milliers d'autopsies pour les hôpitaux et l'unité de médecine légale, dont des cas d'homicides et de morts suspectes. Elle a été consultante pour la poursuite et pour la défense, a donné des témoignages d'experts devant tous les niveaux de tribunal, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, et a fourni des opinions dans divers cas, y compris des cas de mauvais traitements envers des enfants, domaine qui l'intéresse particulièrement.

Elle a participé à de nombreux organes professionnels, y compris l'American Academy of Forensic Sciences et la Société canadienne des sciences judiciaires, où elle a rempli les fonctions de membres du conseil et de présidente de la section médicale. La Dre Rao a publié de nombreux articles dans des journaux lus par des pairs et a siégé à divers comités du Bureau du coroner en chef.

Unités de médecine légale

Unité de médecine légale de Sault Ste. Marie

L'Unité de médecine légale de Sault Ste. Marie est dirigée par le directeur médical, le Dr Michael D'Agostino. Environ 100 autopsies y ont été pratiquées en 2016, avec le soutien d'un médecin légiste de catégorie B, de trois adjoints au médecin légiste et du personnel technique et administratif de l'hôpital.

En plus de former des étudiants des écoles de médecine de toute la province, l'unité a accueilli des étudiants adjoints de l'Université Western, qui alternent leur stage, ainsi que des policiers et du personnel du Centre des sciences judiciaires.

Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario (Ottawa)

L'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario compte quatre médecins légistes à plein temps qui ont réalisé un peu plus de 700 autopsies médico-légales en 2015-2016 et qui ont également pratiqué des autopsies pour le compte du coroner en chef du Nunavut. Les médecins légistes occupent tous un poste à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et dispensent un enseignement à des résidents en anatomopathologie, ainsi qu'à des résidents de l'Université de Toronto.

Voici les autres activités des médecins légistes de l'unité d'Ottawa :

- Prestation de services d'enseignement à des partenaires externes, incluant le Collège canadien de police
- Présentations lors de conférences provinciales, nationales et internationales, notamment celles de la National Association of Medical Examiners (NAME), de l'American Academy of Forensic Sciences et de la British Association in Forensic Medicine
- Participation à des activités universitaires et professionnelles :
 - La Dre Parai est présidente de la section de la médecine légale de l'Association canadienne des

pathologistes (ACP) et présidente élue du Forensic Pathology Specialty Committee (comité de spécialité en médecine légale) du CRMCC.

- La Dre Kepron est membre du Comité d'examen des décès d'enfants de moins de cinq ans du Bureau du coroner en chef.
- Le Dr Walker enseigne à l'University of the West Indies, en Jamaïque.
- Le Dr Milroy occupe le poste de président du comité des examinateurs du CRMCC dans le domaine de la médecine légale (Royal College Examiners Committee in Forensic Pathology) et la Dre Kepron est membre de ce comité, ainsi que la Dre Parai (médecin légiste bilingue) dans son rôle de présidente spéciale.
- Le Dr Milroy, ancien rédacteur en chef invité de la revue Academic Forensic Pathology, est le rédacteur en chef adjoint du Journal of Forensic and Legal Medicine. Tous les membres de l'Unité ont publié des articles.
- Le Dr Milroy siège au conseil et au comité exécutif de la National Association of Medical Examiners.

La deuxième conférence annuelle sur la médecine légale et la pathologie pédiatrique, présidée par les Drs Walker et Kepron, a eu lieu à Ottawa en septembre 2016. Cette réunion couronnée de succès a réuni des intervenants venus d'Europe et des É.-U., ainsi que du Canada.

Unité de médecine légale de Hamilton

L'Unité de médecine légale de Hamilton est située dans les locaux du Hamilton Health Sciences Centre et affiliée à l'Université McMaster. Les médecins légistes occupent tous un poste à l'université et dispensent un enseignement aux résidents en anatomopathologie et en pathologie générale, ainsi qu'aux étudiants en médecine et de premier cycle.

Depuis le dernier rapport annuel, il y a plusieurs changements parmi le personnel.

- Dre Jane Turner a été recrutée de l'Université St. Louis, où elle était professeure et directrice du programme de recherches en médecine légale. En avril 2017, elle a été promue au poste de directrice de l'unité.
- Dr John Fernandes continue comme membre de l'équipe de médecine légale et maintenir ses fonctions de chef de médecine laboratoire et directeur médical du Hamilton Regional Laboratory Medical Programme (HRLMP).
- Dre Andreea Nistor, la première diplômée du programme de résidence en médecine légale de McMaster, a réussi aux examens de docteur en médecine du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, en médecine légale, en 2016. Elle travaille maintenant comme médecin légiste à Saskatchewan.
- Dre Elena Bulakhtina est en congé.
- Dr David Chiasson travaille une fin de semaine par mois.
- Dre Allison Edgecombe a fourni des services de médecine légale et d'enseignement avant son départ pour Ottawa.
- Dre Vidhya Nair fournit des services de catégorie B et des consultations cardiovasculaires, et dirige le programme de pathologie générale de l'Université McMaster.
- Dre Sahar Al-Haddad a fourni des services locaux de médecin légiste de catégorie B pendant cinq mois.
- Dre Linda Kocovski, résidente en médecine légale pour l'année académique 2016-2017, a été engagée à l'Unité de médecine légale de Hamilton, en juillet 2017.
- Deux personnes de soutien mortuaire à temps partiel ont été embauchées, afin d'augmenter l'assistance pour les autopsies.

Unité de médecine légale du Sud-Est (Kingston)

L'Unité de médecine légale du Sud-Est, qui est située dans les locaux de l'Hôpital général de Kingston, est

affiliée à l'Université Queen's. En 2015-2016, environ 200 autopsies médico-légales y ont été réalisées.

Le Dr Kris Cunningham continue de jouer un rôle au sein de l'unité en participant à des tournées mensuelles en médecine légale, en dispensant des cours aux résidents en anatomopathologie et aux étudiants de premier cycle en sciences de la vie de l'Université Queen's, ainsi qu'en intervenant en tant que conseiller, à la fois dans le domaine de la pathologie (chirurgie cardiovasculaire et autopsies) et sur les questions liées aux autopsies médico-légales.

Les tournées mensuelles en médecine légale ont régulièrement lieu par téléconférence pour permettre aux coroners des régions de Lindsay et de Peterborough d'y participer. Cette initiative, qui a vu le jour en 2015, est le fruit d'une collaboration entre le Dr Paul Dungey, coroner régional principal, et l'Unité de médecine légale de Kingston. Il est prévu d'étendre ce programme à d'autres sites dans notre région.

Unité de médecine légale du Sud-Ouest (London)

L'UML de London, qui fournit des services dans le Sud-Ouest de l'Ontario, est située dans les locaux du département de pathologie et de médecine de laboratoire (« Department of Pathology and Laboratory Medicine ») du London Health Sciences Centre (University Hospital). En 2015-2016, l'unité a effectué environ 521 autopsies médico-légales.

Le Dr E. Tweedie coordonne le cours de médecine légale dispensé dans le cadre du baccalauréat en sciences médicales et du programme de formation des adjoints au médecin légiste menant à une maîtrise en sciences cliniques (M.CI.Sc.) (« Master of Clinical Sciences – Pathologists' Assistant Program (M.CI.Sc.) »), à l'Université Western.

En tant que directrice médicale du programme de formation des adjoints au médecin légiste menant à une M.Sc., la Dre E. Tugaleva assiste la Dre N. Chan, directrice du programme. Programme hautement compétitif, ses diplômés ont réussi à obtenir un emploi au Canada et aux États-Unis. La Dre Tugaleva a publié une vaste étude rétrospective sur les morts par pendaison dans le *Journal of Forensic Sciences*. Avec le Dr M. Shkrum, directeur médical de l'unité, elle a supervisé la thèse en MSc d'Audrey Evett. Cette recherche se fondait sur les mesures du corps et des organes provenant d'environ 1000 morts subites de nourrissons qui ont fait l'objet d'une enquête du Bureau du coroner en chef. La recherche actuelle du Dr Shkrum liée aux véhicules automobiles met l'accent sur les occupants pédiatriques de véhicules automobiles impliqués dans des collisions. Il s'agit d'une étude conjointe avec Transports Canada et le programme de traumatisme du London Health Sciences Centre.

Unité de médecine légale du Nord-Est (Sudbury)

L'Unité de médecine légale du Nord-Est, qui est située dans les locaux d'Horizon Santé-Nord, à Sudbury, est affiliée à l'Université Laurentienne et à l'École de médecine du Nord de l'Ontario. En 2015-2016, environ 400 autopsies médico-légales y ont été pratiquées. Suite au départ à la retraite du Dr Alex Steele, l'UML du Nord-Est effectue désormais les autopsies médico-légales pour le compte de la région de North Bay.

Après avoir passé les deux derniers mois de son programme en résidence en médecine légale à l'Unité de médecine légale de la région du Nord-Est, le Dr Brett Danielson a rejoint le groupe de médecine légale en juillet 2016m comme médecin légiste à temps plein. Il a réussi aux examens en médecine légale du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada à l'automne 2016.

Service provincial d'affectation des coroners

Le service provincial d'affectation est le seul mécanisme permettant d'aviser un coroner de l'Ontario de la nécessité éventuelle d'une enquête sur un décès. Ce service de répartition centralisé assisté par ordinateur fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dont les locaux se trouvent dans le complexe des sciences judiciaires et du coroner (CSJC), permet à la fois de faire en sorte que chaque enquête sur un décès soit

confiée au bon coroner et de créer un dossier numérique pour recueillir les données sur les cas en temps réel. Tous les ans, plus de 20 000 cas sont affectés à des coroners par l'équipe de 14 répartiteurs, qui reçoit environ 300 appels téléphoniques et qui effectue 700 appels sortants durant chaque période de 24 heures.

En outre, le personnel de répartition est aussi responsable de la réception et du renvoi de chacun des près de 3 500 corps qui arrivent au CSJC pour autopsie ou stockage.

Collaboration avec le Victorian Institute of Forensic Medicine

Le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM), dont les locaux se trouvent à Melbourne, en Australie, exerce ses activités sous l'égide du ministère de la Justice de l'État de Victoria (« Department of Justice ») et en tant que département de médecine légale (« Department of Forensic Medicine ») de l'Université Monash. Le VIFM fournit des services de médecine légale et scientifiques dans le cadre du système de justice australien et collabore avec des organismes internationaux comme le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation mondiale de la Santé et des organismes des Nations Unies.

Le SMLO, l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) et le VIFM collaborent dans les domaines de l'enseignement et de l'assurance de la qualité, ainsi que pour échanger des pratiques exemplaires. Certains rapports d'autopsie rédigés par le médecin légiste en chef de l'Ontario sont examinés par des médecins légistes du VIFM.

En juin 2016, une vidéoconférence a été organisée avec des professionnels médicaux du VIFM et du SMLO afin de discuter d'éthique et de professionnalisme dans le secteur de la médecine légale.

Médecins légistes remplissant les fonctions de coroner

En 2013, le gouvernement de l'Ontario a ordonné que les médecins légistes remplissent les fonctions de coroner dans les cas de mort suspecte et d'homicide, pour faire en sorte que le public et les tribunaux bénéficient de leur expertise tout au long des enquêtes sur les décès. Dans ce type de cas, il incombe au médecin légiste agissant à titre de coroner d'identifier la victime, de remplir tous les documents exigés, de communiquer avec la famille, de procéder à l'autopsie, de rédiger le rapport d'autopsie et le rapport d'enquête du coroner, ainsi que d'établir le certificat de décès. Ce modèle promeut la collaboration entre tous les coroners, ce qui consiste notamment à se rendre ensemble sur les scènes de décès et à échanger des idées et des points de vue pour favoriser le perfectionnement professionnel.

Le processus de mise en œuvre a commencé en 2014, année depuis laquelle les médecins légistes travaillant à l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto, remplissent également les fonctions de coroner. La première phase concerne les cas de mort suspecte et d'homicide faisant l'objet d'une enquête par le Service de police de Toronto (SPT). En 2016, le programme a été étendu à l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario, à Ottawa.

Pendant la période de référence, les médecins légistes remplissant les fonctions de coroner ont participé à 83 enquêtes sur des décès.

Liaison avec les Premières Nations

L'un des objectifs du système d'enquête sur les décès de l'Ontario est de répondre aux besoins des communautés des Premières Nations.

La Dre Kona Williams, médecin légiste à l'Unité provinciale de médecine légale (UPML), est membre des Premières Nations cri et mohawk. Elle est un exemple pour la communauté autochtone, faisant du mentorat et inspirant des jeunes et des étudiants. Depuis qu'elle est entrée à l'UPML, en 2016, elle a travaillé avec des communautés éloignées des Premières Nations.

Un projet pilote a été mis au point pour tirer parti du lien de la Dre Williams avec les Premières Nations,

dans des cas médiatisés où une autopsie était requise. Ses objectifs :

- Miser sur les relations existantes entre le BCC, le SMLO et les communautés autochtones et des Premières Nations, établies par les coroners régionaux principaux;
- Renforcer la sensibilisation des communautés autochtones et des Premières Nations au rôle des médecins légistes et à l'engagement du système d'enquête sur les décès de tenir compte des besoins culturels et religieux;
- Établir des liens avec les familles et les dirigeants communautaires dans des cas difficiles.

Aide internationale et renforcement des capacités

L'Ontario a toujours apporté son leadership et son soutien dans le cadre des missions internationales d'identification des victimes de catastrophes. Ces missions humanitaires sont organisées suite à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui nécessitent une aide en matière d'identification des victimes. Au plan mondial, le SMLO a collaboré avec Interpol, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Federal Bureau of Investigation et d'autres spécialistes du milieu de la médecine légale.

Certains pays ne disposent pas d'un système solide de médecine légale permettant de faire respecter les droits de la personne et de contribuer à l'administration de la justice. Dans le cadre de ses fonctions de médecin légiste en chef de l'Ontario et de directeur des programmes du Centre for Forensic Science and Medicine de l'Université de Toronto, le Dr Pollanen s'est efforcé de renforcer la capacité en médecine légale et d'appuyer les enquêtes liées aux droits de la personne dans des régions telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud, l'Afrique et les Caraïbes. Dans certains cas, des organismes des Nations Unies et la Cour pénale internationale ont participé à cette action, de même que le CICR. En 2016, le Dr Pollanen s'est rendu dans les locaux de l'institut médico-légal de Bagdad, en Iraq, à titre de médecin légiste consultant et de professeur invité. À l'avenir, des partenariats pourront être conclus avec l'Amérique centrale et la Chine.

En 2016, l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) a accueilli un certain nombre d'invités et d'observateurs internationaux :

- **Dr Pierre-Antoine Peyron**, Département de médecine légale, Montpellier, France;
- **Dr Pengyao Liu**, Forensic Center of Heilongjiang Police Department, Heilongjiang, République populaire de Chine;
- **Dr Zaid Ali Hassan Al-Ali**, **Dr Abdulhameed Osama A. Alhamed Abdulhamed** et **Dr Mustafa Abdulrasool A. Hussein Alkhaleli**, Medico Legal Directorate, Bagdad, Iraq;
- **Dre Seekena Goodwin**, University Hospital of the West Indies, Mona, Jamaïque;
- **Mme Shen Yiwen**, Shanghai Association of Forensic Science, Shanghai, République populaire de Chine;
- **Prof. Tim Lyons**, University of Newcastle, Newcastle, Australie;
- **Dre Linda Iles**, Victorian Institute of Forensic Medicine, Melbourne, Australie;
- **Dr. Bilal Sabloun** et **Dr Abdul Annous**, Comité international de la Croix-Rouge, délégation de Beirut, Beirut, Liban;
- **Dre Sohyung Park**, National Forensic Service, Séoul, Corée du Sud;
- **Dre Maria Paolo Bonasoni**, Bologne, Italie;
- **Dre Katuscia Bisogni**, Calabria, Italie;
- **Dr Khaled Hindi**, Kuwait Institute for Medical Specialization, Kuwait City, Kuwait;
- **Dre Shereece Ali** et **Dr Julien Charles**, Charlieville, Trinidad et Tobago;
- **Mme Moon-Young Kim**, Department of Forensic Science, Seoul National University College of Medicine, Séoul, Corée du Sud.

En 2015, l'UPML a conclu un protocole d'entente avec l'Institute for Forensic Science and Legal Medicine (IFSLM) (institut des sciences judiciaires et de médecine légale), qui relève du ministère jamaïcain de la sécurité nationale (Ministry of National Security), pour appuyer le perfectionnement professionnel en

médecine légale. L'UPML accueillera, à titre d'observateurs, des médecins légistes stagiaires, des adjoints au médecin légiste, des administrateurs et d'autres employés de l'IFSLM, afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de la médecine légale.

Activités professionnelles et sensibilisation

Les pathologistes inscrits au registre et les experts-conseils en médecine légale enrichissent la pratique des sciences judiciaires et de la médecine légale en participant aux activités d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux tels que l'Ontario Association of Pathologists, l'Association canadienne des pathologistes, la National Association of Medical Examiners, la Société canadienne des sciences judiciaires, l'American Academy of Forensic Sciences et l'Association internationale des sciences et de la médecine légale, ainsi que d'autres organismes.

Les médecins légistes du SMLO participent aux activités du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada qui sont consacrées à la promotion et à l'accréditation de la médecine légale et de l'anatomopathologie au Canada.

Au cours de l'année écoulée, les pathologistes du SMLO ont donné des conférences et dispensé des cours à des auditoires composés de médecins et scientifiques légistes, des praticiens, de magistrats et d'avocats, mais aussi de membres des services de police et des groupes de défense des intérêts, ainsi que d'autres personnes.

Les pathologistes du SMLO siègent aux comités de rédaction de différentes revues internationales de médecine légale contrôlées par les pairs et travaillent comme lecteurs critiques pour d'autres publications spécialisées.

Activités scientifiques

Enseignement

La plupart des médecins légistes et des experts-conseils en médecine légale exercent comme professeurs dans leur université respective. Ils dispensent des cours à des étudiants en sciences judiciaires (du premier au troisième cycle), à des étudiants en médecine, à des futurs adjoints au médecin légiste et adjoints au médecin, à des dentistes, à des infirmières et infirmiers, à des artistes médicaux, à des étudiants en droit ainsi qu'à des résidents en imagerie médicale, en pathologie et en médecine légale. Les unités de médecine légale accueillent également de nombreux étudiants en médecine et résidents en pathologie issus d'universités canadiennes et étrangères.

L'Unité provinciale de médecine légale contribue à la bibliothèque numérique du département de médecine laboratoire et biopathologie de l'Université de Toronto en lui offrant des images histologiques d'intérêt médico-légal destinées aux étudiants faisant leur résidence en pathologie.

En outre, les médecins légistes effectuent des visites pédagogiques dans des universités étrangères.

En 2016, l'Unité provinciale de médecine légale a collaboré à l'initiative LAWS du Toronto District School Board, de la faculté de droit de l'Université de Toronto et de la faculté de droit Osgoode Hall, qui met à l'essai un programme éducatif destiné aux élèves de 11^e année. Ce programme explique aux élèves ce que signifie la médecine légale, quels sont ses liens avec le droit et les différentes options de carrière dans le domaine. Deux séances d'information, fondées sur des cas réels, à l'attention de plus de 100 élèves chacune, ont eu lieu au complexe des sciences judiciaires et du coroner. Les élèves ont été exposés à un vaste éventail de services médico-légaux qui sont intervenus dans les affaires présentées.

Recherche

Les médecins légistes apportent leur contribution et leur soutien aux études de recherche visant à

comprendre les causes de mort subite et à améliorer la sécurité publique.

Le Dr Mike Shkrum, directeur médical de l'Unité de médecine légale du Sud-Ouest, à London, participe à des études de recherche sur les blessures subies dans des collisions impliquant des véhicules automobiles :

- Directeur et chercheur principal, Motor Vehicle Safety (MOVES) Research Team (équipe de recherche sur la sécurité des véhicules automobiles) – étude financée par Transports Canada;
- Enquêteur principal, étude des causes dans les collisions mortelles dans des régions urbaines et rurales au Canada (équipe de recherche MOVES). Superviseur d'un étudiant candidat à la M.Sc., J. Roos : thèse « Etiology of Motor Vehicle Collision Fatalities in Urban and Rural Canada »;
- Superviseur d'un étudiant candidat à la M.Sc., P. Schroeder, thèse « Prospective study of pediatric motor vehicle rear occupants injured in collisions », financée par la Children's Health Foundation du London Health Sciences Centre.

La Dre Elena Tugaleva et le Dr. Mike Shkrum cosupervisent A. Evetts, un candidat à la M.Sc. du département de pathologie (« Department of Pathology ») de la Schulich School of Medicine & Dentistry, à l'Université Western. Le titre de sa thèse est : « Body and Organ Measurements in Neonates and Infants: An Autopsy Study ».

Articles publiés par des membres du personnel des unités de médecine légale affiliés au SMLO

Chapitre d'ouvrage

The Lawyer's Guide to the Forensic Sciences, édité par Caitlin Pakosh, Erwin Law Inc., 2016. Chapitre 18: Forensic Pathology by Forensic Pathologists of the Provincial Forensic Pathology Unit of Toronto (Dre Maggie Bellis, Dr Kristopher Cunningham, Dre Anita Lal, Dre Jayantha Herath, Dr Michael Pickup, Dr Michael S. Pollanen, Dr Ashwyn Rajogopalan, Dr Toby H. Rose).

Objectifs pour le prochain exercice

Le SMLO prévoit :

- de continuer de mettre en œuvre les objectifs stratégiques de notre « plan 2 »;
 - d'accueillir la 21^e réunion trisannuelle (« 21st Triennial Meeting ») de l'Association internationale des sciences et de la médecine légale, qui aura lieu à Toronto en août 2017.
-